

Parent·s, un travailleur social Caf **À VOS CÔTÉS** dans les moments importants de votre vie

Séparation



Famille endeuillée



Impayé de loyer



Parent seul



Vous êtes allocataire : vous avez au moins un enfant à charge de moins de 21 ans ou un enfant à naître.

Vous n'êtes pas allocataire : votre ou vos enfant·s sont en résidence alternée ou vous n'avez pas la garde habituelle de vos enfants.



Vous pouvez rencontrer un travailleur social si vous êtes dans une des situations suivantes :

Séparation



Je suis séparé·e ou en projet de séparation

LA CAF VOUS PROPOSE :

- Un temps d'écoute, d'échanges, un espace de réflexion sur l'organisation familiale, la relation parents-enfants, la conciliation vie familiale et professionnelle.
- Un soutien dans les démarches et les droits.
- Une orientation vers des lieux ou services de proximité selon vos besoins (Centre social, juristes, médiation familiale, Relais Petite Enfance...).

Impayé de loyer



J'ai des difficultés pour payer mon loyer

LA CAF VOUS PROPOSE :

- Un temps d'écoute pour faire le point sur votre situation.
- Une information sur la procédure d'impayé et son traitement par la Caf.
- Un accompagnement pour vous aider à trouver des solutions adaptées à votre situation.
- Une orientation vers des services ou des professionnels spécialisés.

Famille endeuillée



J'ai perdu un proche (conjoint, enfant, parent de mon enfant)

LA CAF VOUS PROPOSE :

- Un temps d'écoute, pour vous exprimer dans cette situation difficile.
- Un accompagnement dans vos démarches et des informations sur vos droits et aides éventuelles en fonction de votre situation (Caf, Cnam, Carsat, mutuelles, aide à domicile, frais d'obsèques).
- Un soutien dans l'organisation de votre vie quotidienne.
- Une orientation vers des partenaires, des services ou des associations spécialisées.

Parent seul



J'attends ou j'élève seul·e mon ou mes enfant·s

LA CAF VOUS PROPOSE :

- Un temps d'information sur l'ensemble de vos droits.
- Un accompagnement pour rechercher une organisation familiale adaptée à une activité ou un projet professionnel.
- Un soutien dans votre fonction parentale (aide au répit parental).
- Échanges sur les relations parent/enfant.
- Une orientation vers des lieux ou services de proximité (Centre social, Relais Petite Enfance, Lieux Accueil Enfants Parents...).

Pour rencontrer
un **travailleur social Caf**

 02 41 22 38 38

EN SAVOIR PLUS !

